



Région
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

ID : 059-200053742-20251127-25006654-AR

S²LOW

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.4231-3 ;

Vu la délibération n° 2021.01136 du conseil régional du 2 juillet 2021 portant élection du Président du conseil régional ;

Vu la délibération n°2025.01624 de la Commission permanente du Conseil régional du 27 novembre 2025 relative à la convention de partenariat entre la Région et la Confédération des petites et moyennes entreprises des Hauts-de-France ;

Considérant l'absence ou l'empêchement de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional, le 5 décembre 2025 ;

ARRETE n° 25006654

ARTICLE 1 : Délégation est accordée à Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Vice-Président du Conseil régional, aux fins de signer, le vendredi 5 décembre 2025, la convention de partenariat entre la Région et la Confédération des petites et moyennes entreprises des Hauts-de-France.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la région, en application des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L4141-1 du code général des collectivités territoriales et celles du 2^{ème} de l'article L4141-2 du même code.

Fait à Lille, le 27 NOV. 2025

Xavier BERTRAND

Publié le